République Française

Commune de CHAMPDIVERS
Mairie
4 rue du château
39500 Champdivers

Compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2019

Présents : tous, sauf,
Absent et excusé : Jacques CHAMBARD.
Secrétaire de séance : François Xavier Mouquod.

Le compte rendu de la séance du 11 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2018 du receveur, compte administratif 2018 de la commune : ils présentent les mêmes chiffres, à savoir :

- Dépenses de fonctionnement : 160 383,83
- Recettes de fonctionnement : 249 861,67
- Dépenses d'investissement : 231 795,71
- Recettes d'investissement : 299 767,06

→ Excédent de 2018 = 157 449,19.

En l'absence du maire, le compte administratif présenté par la 1ère adjointe est validé.

Affectation du résultat 2018 au budget 2019 :
Considérant le résultat global à affecter de 389 397 € 84 et le solde d'exécution d'investissement de – 45 769 € 17, le conseil municipal dit que le report au budget primitif 2019 sera de 343 628 € 67.

Taux des 3 taxes :

	2018	2019
Taxe d'habitation :	7,14 %	7,14 %
Taxe foncier bâti :	11,73 %	11,73 %
Taxe foncier non bâti :	20,63 %	20,63 %

Budget primitif 2019 : il s'équilibre comme suit :
Section de fonctionnement : 564 428 €
Section d'investissement : 482 525 €

Travaux église : pour ces travaux, une souscription à la Fondation du Patrimoine est lancée avec une pension de 5 000 €.

- Electricité : le maire présente à l'assemblée le devis réactualisé de la Société Prêtre, qu'il a reçu ; il s'élève à la somme de 22 423 € HT. Le Conseil Départemental a notifié à la mairie l'attribution d'une subvention de 2 543 € au titre de l'ESTJ ; la Préfecture a attesté du caractère complet de la demande de subvention au titre de la DETR (subvention attendue = 5 588 €). Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la Société Prêtre, et mandate le maire afin de faire procéder aux travaux.
- Peinture : le Conseil Départemental attribue une subvention de 2 543 € au titre de l'ESTJ pour ces travaux, et une participation financière de 4 020 € doit être octroyée par l'Etat au titre de la DETR. Les conseillers décident de retenir le devis de la Société Polypeint de Tavaux, d'un montant de 13 400 € HT, pour la réfection de la peinture à l'intérieur de l'église. Le maire est chargé de contacter l'entreprise lorsque les travaux d'électricité seront terminés.

Commune de CHAMPDIVERS
Mairie
4 rue du château
39500 Champdivers

Une subvention de 5 000 € est demandée à la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Une demande de fonds de concours va être adressée au Grand Dole pour ces travaux (subvention attendue : 4 000 €).

Travaux salle des fêtes : comme le conseil l'avait souhaité, d'autres entreprises ont été sollicitées pour l'obtention de devis pour le remplacement d'une porte intérieure cassée. Il avait également été évoqué la possibilité d'installer une porte coulissante ; pour des raisons de sécurité, cela n'est pas envisageable. Après avoir pris connaissance des offres reçues, le conseil accepte celle de l'entreprise AluFerm de Ounans, d'un montant de 3 577 € 70 HT. Le maire contactera rapidement l'entreprise pour le changement de cette porte.

Questions diverses

- Présentation par le maire d'un projet de construction d'un mur de protection autour du distributeur de pain, suite aux dégradations successives. Le conseil accepte le devis de l'entreprise Baehrel de Champdivers, de 1 286 € HT, comprenant fourniture, pose et scellement de blocs Daumur et couvertines. Le devis est établi pour la longueur globale du mur sur les 3 côtés ; la totalité ne sera pas nécessaire et la longueur du mur sera réduite.
- Un Comité Officiel de Soutien aux Etablissements de Soins du Bassin Dolois a été créé. Chacun est invité à en prendre connaissance et à y adhérer : des imprimés sont disponibles en mairie, ainsi qu'en mairie de Dole.

Fait à Champdivers, le 26 mars 2019.
Le Maire,

Olivier Meugin.

MAIRIE DE CHAMPDIVERS
JURA